

**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE SAUGNAC ET
CAMBRAN**

**Nombre de conseillers en
fonction :**

19

**Nombre de conseillers
présents :**

12

Nombre de votants :

13

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 12 SEPTEMBRE 2023 à 19 heures 30

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUGNAC ET CAMBRAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BERGERAS Alain, Maire.

Membres présents : Mmes ABADIE Nathalie, LAPORTE Corinne, ROCHETEAU Sylvia, WOIRGARD Karine, et MM. BERGERAS Alain, CAMIADE Régis, CHATEAU Luc, DAMESTOY Michel, LENTATI Daniel, MERIGUET Emmanuel , ROSSIT Franck, SCHWOB Paul.

Étaient excusés : Mmes BESTAVEN Marie-Laure, BIDOUZE Karine, DUFAU Sidonie, FILATRIAU Amélie, MILLOT Patricia, MM. CHICOYE Jean-Marie, LESCOASTREYRES Thierry.

Procurations : Mme BESTAVEN à M. CAMIADE

Date de convocation : 07 septembre 2023

Ordre du jour

0. Désignation du secrétaire de séance
1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} août 2023
2. Travaux école maternelle
3. Modification volume horaire contrat de travail
4. Questions diverses

0 - Désignation du secrétaire de séance :

Madame Sylvia ROCHETEAU est nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} août 2023 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2023.

2 – Travaux école maternelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de rénovation de l'école maternelle suit son cours. Un avant-projet détaillé sera rendu durant le mois d'octobre.

3 – Modification volume horaire contrat de travail

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial, catégorie hiérarchique C en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service de restauration scolaire à compter du 14 septembre 2023,

L'assemblée délibérante,

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 1°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un emploi non permanent à temps non complet à raison de 4h/semaine d'adjoint technique territorial emploi de catégorie hiérarchique C à compter du 14 septembre 2023 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service : restauration scolaire.
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions de : surveillance et accompagnement d'un enfant durant le temps du repas
- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, emploi de catégorie hiérarchique C,
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à **l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique**, pour une **durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois**,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,

- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

6 – Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à la délibération prise lors du 25 octobre 2022, le renouvellement des bulles, commande éclairage public 06, est en cours sur la commune.
- Monsieur le Maire annonce au conseil que la semaine de la mobilité sera organisée du 16 au 22 septembre 2023, les déplacements seront gratuits sur toutes les offres de transport proposées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.
- Monsieur le Maire donne la parole à Madame Corinne LAPORTE afin de faire le point sur la rentrée scolaire. A ce jour, 118 enfants sont scolarisés à l'école, dont 43 à l'école maternelle et 75 en primaire. Afin de palier l'absence pour arrêt maladie de notre chef cuisinier, la commune a fait appel aux services de l'Unité Centrale de Restauration de l'hôpital de Dax. Les emplois du temps des agents intervenant sur l'école ont dû être modifiés afin de compenser l'absence.
- La commission communication se réunira le mardi 19 septembre pour préparer la parution du prochain Trait d'Union.
- Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 10 octobre 2023 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20 heures 45 minutes et ont signé au registre les membres présents.

Table des délibérations de la séance du 12 septembre 2023

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u> <u>(ou mention de l'empêchement)</u>
BERGERAS Alain, Maire	
ABADIE Nathalie	
BESTAVEN Marie-Laure	Excusée
BIDOUZE Karine	Excusée
DUGAU Sidonie	Excusée
FILATRIAU Amélie	Excusée
LAPORTE Corinne	
MILLOT Patricia	Excusée
ROCHETEAU Sylvia	
WOIRGARD Karine	
CAMIADE Régis	
CHATEAU Luc	
CHICOYE Jean-Marie	Excusé
DAMESTOY Michel	
LENTATI Daniel	
LESCASTREYRES Thierry	Excusé
MERIGUET Emmanuel	
ROSSIT Franck	
SCHWOB Paul	

